Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20261020-D2026_64-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.64

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 13 octobre 2026*
***Présents :** Jérôme LEJART, Maire – Évelyne MINIER – Claude TAUVRY – Martine LE BOZEC, adjoints - Marilyn LE MOIGN – Annick GUYON – Xavier CERTAIN – Isabelle LE DREFF – Fabienne LE BRIS – Philippe POCHON – Gurvand BOURHIS – Sébastien MARTIN– Arnaud NAJARRO.*
***Absents excusés :** Romain SPONNAGEL – Nina CORLAY.*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Département des Côtes-d'Armor –
Demande de participation au Fonds d'aide aux jeunes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département des Côtes-d'Armor sollicite la commune afin de participer au financement du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide aux jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle, notamment pour répondre à des besoins ponctuels liés à leur situation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur une éventuelle participation financière de la commune à ce fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **décide** de ne pas donner suite à la sollicitation du Département des Côtes-d'Armor et de ne pas participer financièrement au Fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2026.

Fait et délibéré le 20 octobre 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

